

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE  
 DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
 DE LA GUADELOUPE DU 25 JANVIER 2023**

**DELIBERATION N°2023/2501-04 BIS**

**Objet : ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2023/2501-04 PORTANT  
 OUVERTURE DE DEUX CONCOURS EXTERNES D'ACCES AU GRADE DE  
 CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS  
 AU TITRE DE L'ANNEE 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le 25 janvier à 10 heures, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe s'est réuni à la Salle des Délibérations de l'Hôtel de Ville de la commune de Baillif, et simultanément par visioconférence, sous la présidence de Monsieur Henry ANGELIQUE, Président du Conseil d'Administration, par suite de sa convocation en date du 16 janvier 2023, envoyée le 17 janvier 2023 aux membres de l'instance.

Présents	Conseil d'Administration du SDIS Séance du 25/01/2023 <u>Liste des présents</u>			Modalités de participation à la séance
<b>Membres du CASDIS</b>				
<b>Préfet ou représentant du Préfet</b>				
	Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à la séance
<b><u>Représentant</u></b>	HUMBERT	Thierry	Directeur de cabinet adjoint	Présentiel
<b>Représentants du Conseil Départemental</b>				
Titulaires	Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à la séance
	ANGELIQUE	Henry	Président du CASDIS	Présentiel
	MINATCHY	Danielle	1 <sup>ère</sup> vice-présidente	Visioconférence
	BARON	Adrien	2 <sup>ème</sup> vice-président	Visioconférence
	JOAB	Catherine	Membre	Visioconférence
	THOMAS	Fabienne	Membre	Visioconférence
<b>Représentants des communes</b>				
Titulaires	Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à la séance
	THEOBALD-PONCHATEAU	Marie-Yveline	3 <sup>ème</sup> vice-présidente	Présentiel
	OTTO	Jules	Membre	Visioconférence
	COURTOIS	Jean-Philippe	Membre	Visioconférence

Accusé de réception en préfecture  
 971-289710014-20230125-Delib232501-04B-DE  
 Date de réception préfecture : 06/04/2023

<b>Membres avec voix consultative</b>				
<b>Titulaires</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Modalités de participation à la séance</b>
	Col. H.C ANTENOR- HABAZAC	Félix	DDISIS	Présentiel
	JERPAN	Tony	Médecin Classe Exceptionnelle	Présentiel
	DUMESNIL	Malicka	Présidente de l'UDSPG	Visioconférence
<b>Sapeurs-pompiers professionnels non officiers</b>				
<b>Titulaire</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Modalités de participation à la séance</b>
	Adj. ZOU	Jocelyn	SPP Non Officier	Présentiel
<b>Représentant des fonctionnaires territoriaux</b>				
<b>Titulaire</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Modalités de participation à la séance</b>
	BARVAUT	Sylvain	Représentant des fonctionnaires territoriaux	Présentiel
<b>Sapeurs-pompiers volontaires non officiers</b>				
<b>Titulaire</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Modalités de participation à la séance</b>
	Adj. AGASTIN	Alain	SPVNO	Présentiel
<b>Personnes invitées par le Président du Conseil d'Administration à assister à la séance</b>				
	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Modalités de participation à la séance</b>
	Col. LHOMME	Frédéric	DDISIS	Présentiel
	BERNARD	Tony	Chef du service Infrastructures	Présentiel
	MARC	Corinne	Cheffe du GBCP	Présentiel
	ZORA	Christen	Cheffe du GRH	Présentiel
	Cdt. DINGA	Mathieu	Adjoint au Chef du GRH	Présentiel
	DUBAUT	Guillaume	Assistant à Maîtrise d'Ouvrage	Présentiel
	FIRMIN	Cindy	Cheffe du SAJGI	Présentiel

**Secrétaire de séance :** Madame Marie-Yveline THEOBALD-PONCHATEAU, 3<sup>ème</sup> vice-présidente

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la loi n°2019-828 du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique moderne

Accusé de réception en préfecture  
25-Delib232501-04B-DE  
Date de réception préfecture : 06/04/2023

Vu le décret n°90-850 du 25 septembre 1990 portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels modifié,

Vu le décret n°2012-520 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels modifié,

Vu le décret n°2020-1474 du 30 novembre 2020 fixant les modalités d'organisation des concours et examens professionnels des cadres d'emplois de sapeurs-pompiers professionnels modifié,

Vu l'arrêté du 06 mai 2000 fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires et les conditions d'exercice de la médecine professionnelle et préventive au sein des services départementaux d'incendie et de secours,

Vu l'arrêté du 30 novembre 2020 relatif aux programmes des concours et examens professionnels des cadres d'emplois de sapeurs-pompiers professionnels,

Vu l'arrêté du 30 novembre 2020 relatif aux épreuves physiques communes aux concours externes ouverts pour le recrutement de sapeurs-pompiers professionnels,

Vu l'arrêté du 07 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires,

Vu l'arrêté du 07 décembre 2022 fixant la date d'ouverture des concours et examen professionnel de catégorie C de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2023,

Considérant les besoins en postes de caporal de sapeurs-pompiers professionnels du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours n°2023/2501-04 portant ouverture de deux concours externes d'accès au grade de caporal de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2023,

Vu l'erreur matérielle contenue dans ladite délibération,

Sur le rapport du Président,

### **APRES EN AVOIR DEBATTU ET DELIBERE**

Article 1 : Autorise le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe à organiser au titre de l'année 2023 :

- Un concours externe d'accès au grade de Caporal de sapeurs-pompiers professionnels ;
- Un concours externe ouvert aux sapeurs-pompiers volontaires d'accès au grade de Caporal de sapeurs-pompiers professionnels ;

Article 2 : Le nombre total de postes mis à ces deux concours est de quarante (40) répartis comme suit :

- Seize (16) postes au titre du concours externe d'accès au grade de Caporal de sapeurs-pompiers professionnels (Titre I) ;
- Vingt-quatre (24) postes au titre du concours externe ouvert aux sapeurs-pompiers volontaires d'accès au grade de Caporal de sapeurs-pompiers professionnels (Titre II) ;


Accusé de réception en préfecture 971-289710014-20230125-Delib232501-04B-DE Date de réception préfecture : 06/04/2023
---

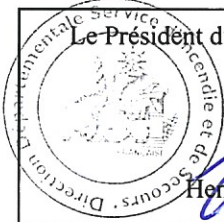
Article 3 : La présente délibération annule et remplace la délibération du Conseil d'Administration n°2023/2501-04 portant ouverture de deux concours externes d'accès au grade de caporal de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2023 en date du 25 janvier 2023.

Article 4 : Monsieur le Président du Conseil d'Administration, le Payeur Départemental, le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Guadeloupe, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, qui sera enregistrée et publiée au recueil des actes administratifs du SDIS de la Guadeloupe.

Article 5 : Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative, le tribunal administratif de la Guadeloupe peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication ; le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

VOTE DU CASDIS	
En exercice	15
Présents	08
Votants	08
RESULTAT DE VOTE	
Voix pour	08
Voix contre	00
Abstention	00

Le Président du Conseil d'Administration  
  
Henry ANGELIQUE



Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

Publié le :

Accusé de réception en préfecture  
971-289710014-20230125-Delib232501-04B-DE  
Date de réception préfecture : 06/04/2023